



Obouées
Tubing a ceyras

CONTRAT DE LOCATION DE MATERIEL NAUTIQUE

1. LE LOUEUR

OBOUEES, 34800 CEYRAS, Membre affilié à la FNPLCK (Fédération Nationale Professionnelle des Loueurs de Canoës Kayaks)

2. LE LOCATAIRE

Nom du Locataire responsable pour le groupe: _____ Prénom: _____
Né(e) le: ____/____/____ Nom de la réservation si différent: _____
Adresse : _____ Code postal: _____
Ville: _____ N° de Tél: _____ E-mail: _____
Lieu de résidence pendant votre séjour : _____
Identité et âges des personnes accompagnantes: _____

3. PRESTATION

Le loueur met à disposition le matériel ci-après désigné, au locataire, qui accepte et reconnaît avoir reçu en état satisfaisant de pratique, conforme à sa destination : Bouée(s) selon nombre précisé dans l'article 5, 1 gilet aide à la flottabilité par personne, 1 pagaie par personne, bidon (selon nombre précisé dans l'article 5), 1 casque par personne.

Par ailleurs, il est précisé que le loueur ne pourra en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation des ou du bidon(s) par le locataire, ni de l'utilisation par la ou les personne(s) pour le compte desquelles le locataire a loué ce matériel en raison d'un défaut de fermeture ou d'attache en cours de transport ou tout défaut d'éanchéité.

4. OBLIGATIONS DES PARTIES

OBLIGATIONS DU LOUEUR

Le loueur s'engage :

- à ne pas louer à tout mineur seul de moins de 16 ans sauf si celui-ci est accompagné par une personne majeure.
- à faire attester sur l'honneur pour chaque participant la notion de **savoir nager 25 mètres et d'être capable de s'immerger**.
- à informer le locataire de l'ensemble de ses obligations décrites précisément ci-dessous.

OBLIGATION DU LOCATAIRE

Le locataire s'engage pour sa personne et pour l'ensemble des participants qu'il représente :

- à ce que chacun **sache nager 25 mètres et soit capable de s'immerger** et n'ait aucune contre-indication physique à la pratique de l'activité et des activités nautiques.
- à ce que chaque personne **porte un gilet d'aide à la flottabilité, des chaussures fermées** pendant toute la période de navigation.
- à assurer la sécurité des enfants qu'il accompagne.
- à restituer dans leur état originel au loueur l'ensemble du matériel objet de la présente prestation.
- à avoir souscrit un contrat de responsabilité civile vie privée en cours de validité au jour de la location.
- à ne pas naviguer en état d'ébriété.
- à ne pas transporter ni consommer d'alcool ou de stupéfiants durant la location.

- à avoir pris connaissance du règlement intérieur mis à sa disposition par le loueur décrivant entre autre les dangers, difficultés et réglementations relatifs au parcours.
- à s'interdire : de naviguer avec un enfant de moins de 8 ans, de porter des bottes, **d'abandonner son matériel nautique et ses débris** sur le parcours ainsi que de pénétrer sur les propriétés privées longeant le parcours dont l'accès est interdit.
- à accepter que les photos sur lesquelles il figure puissent être utilisées uniquement à des fins professionnelles par le loueur sans que ce dernier ne puisse les commercialiser.
- à l'obligation de prendre connaissance du règlement intérieur avant signature du contrat.
- en cas de dépassement d'horaire, s'engage à **régler le temps supplémentaire écoulé**, en respect du tarif.
- à rembourser au loueur le montant du matériel perdu ou ayant subi une détérioration majeure selon les tarifs unitaires indiqués dans le tableau ci-dessous :

bouée	gilet	pagaie	bidon	casque
80,00 €	40,00 €	40,00 €	35,00 €	50,00 €

3. PRESTATION CONCERNEES

Heure de départ	Composition	Nb de personnes	Nb de bidon(s)	PRIX TOTAL TTC (hors casse/perte et retard)	Heure de retour maximum
	_____ Bouées 1p _____ Bouées 2p			€ ☐ Payé	

les frais de transports des personnes et du matériels sont inclus dans les tarifs et ne sont pas déductibles du prix total. En cas de conditions météorologiques ou hydrologiques défavorables dont il est le seul juge, le loueur peut sans préavis refuser la location sous la seule réserve du remboursement des acomptes éventuellement versés.

3. PRESTATION CONCERNEES

- 1: Le locataire s'engage à régler le montant ou le solde de l'ensemble du matériel loué avant la prise en possession de celui-ci en carte bancaire ou espèces.
- 2: Le client doit fournir un chèque de caution non encaissé et rendu au retour du matériel en bon état ou une pièce d'identité. La signature de ce contrat implique l'acceptation intégrale du règlement général de location. Pour l'exécution des présentes, et notamment la signification de tous actes, le loueur fait élection de domicile dans le lieu de la signature du présent contrat.

☐ J'atteste sur l'honneur pour chaque participant la notion de **savoir nager 25mètres et d'être capable de s'immerger**
Le locataire a lu et accepté les Conditions Générales de vente et la Charte Sécurité et déclare les accepter sans réserve..

Signature du locataire et/ou du responsable
Précédé de la mention « lu et approuvé » :

SAS OBOUEES
Signature du Loueur :
Tél. 06 24 98 00 45
SIRET : 89403375200011
APE : 7721Z
le mas audran 34800 Lacoste



REFERENCE AU CONTRAT SIGNE AU RECTO

Nom du locataire responsable : _____ Date de location : ____/____/____
Nombre de participants concernés : _____ Réservation / heure de départ : _____

Le présent document est une annexe au contrat de location signé au recto. Les informations complètes du locataire, des accompagnants et de la prestation figurent déjà au recto ; il n'est donc pas nécessaire de les recopier ici. Cette annexe s'applique au locataire responsable et à l'ensemble des participants qu'il représente.

1. RAPPEL DE SECURITE

La zone de la cascade, ses rochers, ses berges, ses accès et tout ouvrage naturel ou artificiel situé à proximité ne font pas partie de la prestation OBOUEES. Cette zone est strictement interdite aux clients pendant la location, avant le départ, pendant la descente et au retour.

☐ **INTERDICTION ABSOLUE** : aucun saut, arrêt volontaire, baignade, escalade, glissade, franchissement, débarquement ou accès à pied vers la cascade n'est autorisé. Les panneaux, le briefing et les consignes du loueur doivent être respectés sans exception.

2. OBLIGATIONS ET INTERDICTIONS

INTERDICTIONS RAPPELEES AU LOCATAIRE

- ne pas quitter le parcours autorisé pour rejoindre la cascade ou ses accès.
- ne pas marcher sur les berges, rochers ou propriétés privées pour y accéder.
- ne pas sauter, plonger, glisser, escalader ou franchir la cascade.
- ne pas abandonner bouée, casque, pagaie, gilet, bidon ou détritrus.
- ne pas consommer d'alcool ou de stupéfiants durant la location.

ENGAGEMENTS DU RESPONSABLE DU GROUPE

- transmettre clairement cette interdiction à tous les participants, mineurs compris.
- surveiller les enfants et les personnes placées sous sa responsabilité.
- respecter le règlement intérieur, le briefing sécurité et les panneaux présents sur le parcours.
- prévenir immédiatement OBOUEES ou les secours en cas de difficulté ou d'incident.
- accepter l'arrêt de la prestation en cas de non-respect des consignes.

3. RESPONSABILITE EN CAS DE NON-RESPECT

Le locataire reconnaît que tout accès volontaire à la cascade ou toute pratique dans cette zone constitue une initiative personnelle, effectuée en violation des consignes de sécurité et en dehors du cadre normal de la location de matériel nautique. En cas de non-respect, les conséquences matérielles, corporelles, administratives ou financières peuvent relever de la responsabilité personnelle du ou des participants concernés, sans préjudice des droits et responsabilités qui ne peuvent pas être exclus par la loi.

4. ATTESTATION DU LOCATAIRE

Je soussigné(e), locataire responsable désigné au recto du présent contrat, reconnais avoir reçu une information claire concernant l'interdiction formelle d'accès à la cascade. Je m'engage à respecter cette interdiction et à la faire respecter par toutes les personnes pour lesquelles je signe le présent document.

☐ **J'atteste avoir compris que la cascade est strictement interdite et que toute initiative d'accès ou de pratique dans cette zone se fait contre les consignes données par OBOUEES.**

Mention manuscrite à recopier : « lu et approuvé - cascade interdite »

Fait à : _____ Le : ____/____/____ Signature du locataire/responsable : _____